



Note d'information sur le mandat des délégués au CSBE

Par la présente, et me référant aux termes de la lettre N°2021-1311/MAECIABE/SG/DMR du 15 avril 2021 du Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Burkinabè de l'Extérieur relative à la fin du mandat des Délégués au Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger (CSBE), je voudrais porter à l'attention de l'ensemble des Burkinabè d'Allemagne que les mandats des délégués au CSBE, élus courant juin 2018 pour un mandat de trois (03) ans, seront échus le 12 mars 2022 conformément à l'arrêté n°2019-013/MIABE/SG/DGBE du 13 mars 2019 portant nomination de ces délégués.

En conséquence, le renouvellement des mandats des Délégués élus en 2018 interviendra courant les mois de mars et avril 2022.

Fait à Berlin, le 07 mai 2021

L'Ambassadeur


Simplicien Honoré Guibila
Officier de l'Ordre National

